

Le Problème de l'Una Cum, un Problème Ecclésiologique Majeur

Par Monseigneur (alors M l'abbé) Donald J. Sanborn.

Sacerdotium VI, hiver 1993.

EtudesAntimodernistes.fr, Octobre 2018.

[Note du traducteur : Sous ce titre nous proposons une traduction partielle, avec mises à jour, de l'article Nomen Religioni Obnoxium, écrit par l'abbé, maintenant Mgr., Donald Sanborn dans la revue Sacerdotium n° VI, hiver 1993, une réponse à un article de M. Lamoureux, sur le problème de l'una cum. Nous n'avons pas traduit les parties se rapportant à l'hérésie personnelle. Quelques changements ont été apportés au texte à la demande de l'auteur.. Les autres modifications sont des modifications d'actualité, car bien des choses ont changées dans le mouvement traditionnel depuis 1993. Mis à part les références de citations, les notes sont du traducteur. Les termes de « Novus Ordo », utilisés en langue anglaise et qui reviennent fréquemment, ont pour équivalent « moderniste » ou « conciliaire » dans le langage habituels des « traditionalistes » francophones ; mais nous avons préféré laisser ces termes tels quels car ils expriment bien le changement essentiel opéré par Vatican II en matière de doctrine, liturgie et discipline ; la création d'un nouvel ordre, d'une nouvelle religion au sein des structures apparentes de l'Église catholique.

Nous apprécions la logique et la profondeur des passages traduits qui restent toujours d'actualité, et replacent la question de l'una cum dans son véritable contexte ecclésiologique.]

Nomen Religioni Obnoxium.

Au cours des nombreuses discussions qui ont eu lieu dans les quarante dernières années au sujet de la vacance du siège papal depuis les « papes » de Vatican II, il y a toujours eu une ligne de démarcation qui apparaît au *Te igitur* de la Messe. Il s'agit bien sûr des mots *una cum* qui sont le sujet de notre présente discussion. Ces deux petits mots en disent long : *est-il pape ou ne l'est-il pas ?*

La position du groupe de l'abbé Schmidberger [la FSSPX] est bien claire : il l'est, et si vous n'êtes pas d'accord, allez voir ailleurs. *Raus mit dir !* Si je ne me trompe pas ils regardent l'omission de la mention du nom comme étant un acte schismatique. Ils maintiennent cette position malgré le fait qu'ils semblent laisser un flou dans l'ordre spéculatif ; beaucoup d'entre eux parlent d'un doute à propos de la papauté de François¹. L'abbé Schmidberger a même affirmé que la Fraternité n'était pas en communion avec l'Église Conciliaire qui s'identifie avec le *Novus Ordo Missae*. Comment un tel refus de communion n'inclurait pas François reste mystérieux. Comment peuvent-ils être si insistants à dire qu'ils ne sont pas en communion avec les conciliaires et en même temps insister que les prêtres se déclarent en communion avec le *chef* des conciliaires ?

¹L'auteur écrit « Jean-Paul II » en 1993. Dans l'article, nous avons remplacé le non de « Jean-Paul II » par celui de « François ».

Les actions parlent plus fort que les mots et la présence dans le canon de la Messe du nom odieux est une action qui montre clairement que la fraternité est en communion avec la hiérarchie *Novus Ordo*.

Que faire si vous n'êtes pas en communion avec la hiérarchie conciliaire, mais que la seule Messe traditionnelle à laquelle vous puissiez assister est une Messe qui est une déclaration publique de communion avec cette hiérarchie ? Est-il licite d'assister à une telle Messe ?

Au cours de cet article, j'examinerai tout d'abord l'importance des mots *una cum* puisqu'il y a différentes théories comme il ressort des autres articles de la revue. Ensuite je citerai des textes de divers auteurs indiquant que la mention du pape régnant est une déclaration explicite de communion ecclésiale. De là j'examinerai les problèmes ecclésiologiques de la communion avec François, et les problèmes liturgiques qui en résultent, et enfin je tirerai des conclusions morales des principes établis. Après je répondrai aux objections.

I. La signification de l'*Una Cum*

À ma connaissance il y a trois différentes opinions pour la traduction de ces mots :

1. La première est de comprendre *una* comme un adjectif modifiant *Ecclesia* ; ce qui donne le sens de « un avec » ou « uni avec ». Le fondement de cette opinion est le fait que le Pontife romain est le principe de l'unité de l'Église catholique comme un tout, et l'évêque local le principe d'unité d'une église particulière.
2. La seconde est de prendre *una* comme un adverbe modifiant *offerimus*. « Nous offrons ... ensemble avec etc. » La raison pour cette opinion est que la Messe est un acte d'Église, offert non seulement par un prêtre en particulier, mais par toute l'Église, au nom de laquelle le prêtre agit. Puisque le Pontife romain est la tête et le principe de l'unité de toute l'Église, il est logique que son nom soit mentionné comme celui de l'offrant principal.
3. La troisième interprétation est de prendre les mots *una cum* comme un lien d'apposition avec *Ecclesia*, par lequel on voudrait dire essentiellement « *incluant* » : « que nous Vous offrons pour votre sainte Église catholique, *qui inclue...* »

Quel est le sens correct des mots *una cum* ? Je pense que l'analyse de M. Lamoureux est correcte, c'est-à-dire que la *troisième* interprétation est la vraie. Une preuve qui m'en convainc est le fait qu'au temps médiévaux, le nom du roi était souvent inséré à cet endroit, aussi bien que ceux du pape et de l'évêque, lequel nom est incompatible avec les deux premières acceptations des mots *una cum*, mais non avec la troisième. Car le roi n'est ni le principe d'unité de l'Église, ni d'aucune façon l'offrant principal et extraordinaire. De ce point de vue, il ne diffère pas du paysan à son priedieu. Il est, par contre, un membre éminent du corps mystique, comme le sont le pape et l'évêque, et, comme tel, mérite une mention spéciale à la Messe et à d'autres occasions dans la liturgie sacrée. M. Lamoureux remarque utilement que l'*una cum* apparaît aussi dans l'*Exsultet* du samedi saint où doivent être placés les noms du pape et de l'évêque local et, avant 1918, le nom de l'Empereur d'Autriche. Dans ce contexte, ces noms sont clairement présents comme ceux de membres éminents du corps mystique.

Une telle conclusion cependant ne nie pas que le Pontife romain est le principe d'unité de l'Église catholique romaine, ni que la Messe est un acte ecclésial. Au contraire, ces deux vérités doivent être affirmées, et à propos de l'Église et à propos de la Messe.

II. Une Déclaration de Communion Ecclésiale

Prier pour quelqu'un comme pape ou comme évêque du diocèse est autre chose que de mentionner le nom de sa tante préférée, ou même celui du roi ou de l'empereur. C'est plus, bien plus, que le simple geste sympathique de prier pour quelqu'un. En fait, mentionner le nom du pape et de l'évêque – mais en particulier celui du pape – a toujours été compris par l'Église comme un signe de reconnaissance de communion avec le Pontife romain. À l'opposé, la non mention délibérée de ces noms, et particulièrement de celui du pape, a toujours été interprétée par l'Église catholique comme une déclaration de non communion avec le Pontife romain. La soumission au Pontife romain est le fondement de la relation de communion parmi les membres du corps mystique, qui est l'Église catholique. (Cf. *Sacerdotium* V, « Communion »). La mention du nom du pape pendant la Messe a donc toujours été acceptée comme une manière d'exprimer la reconnaissance et la soumission au Pontife régnant ; son omission a toujours été entendue comme un signe d'absence de reconnaissance et de soumission au Pontife régnant. Ainsi les schismatiques orientaux omettaient ce nom dans leurs Messes, et quand ils retournèrent à l'unité de l'Église catholique, ils firent à nouveau mention de ce nom, en omettant délibérément ceux qui étaient odieux à l'Église catholique, tel que celui du patriarche schismatique.

Je présente les textes suivants comme preuve de ce qui précède :

Benoit XIV

Mais quoiqu'il en soit de ce point controversé de science ecclésiastique, il est suffisant pour nous d'être capable d'affirmer que la commémoration du Pontife romain pendant la Messe, ainsi que les prières faites pour lui pendant le Sacrifice sont considérées comme étant, et sont un signe déclaratif certain par lequel le même Pontife est reconnu comme tête de l'Église, le vicaire du Christ et le successeur de saint Pierre, et devient une profession d'un esprit et d'une volonté adhérents fermement à l'unité catholique ; comme Christianus Lupus indique correctement, en écrivant sur les conciles (Tome 4 ; Edition Bruxelles ; p. 422) : *Cette commémoration est la plus haute et la plus honorable forme de communion*. Cela n'est pas moins prouvé par l'autorité de Yves de Flavigny dans la *Chronique* p. 228, où on lit : *Qu'il sache qu'il se sépare lui-même de la communion de tout le monde, celui qui ne fait pas mention du nom du pape dans le Canon, en raison de n'importe quelle dissension* ; ou encore par l'autorité du très célèbre Alcuin, qui, dans son livre *De Divinis Officiis* (chap. 12) écrit ce qui suit : *Il est certain, comme le bienheureux Pélage enseigne, que ceux qui en raison de n'importe quelle dissension, n'observe pas la coutume de mentionner le nom du Pontife apostolique dans les mystères sacrés, sont séparés de la communion de tout le monde*. Ce fait est encore prouvé par la sentence plus importante du Pontife suprême Pélage II, qui occupait le trône apostolique au sixième siècle de l'Église, et qui dans une lettre gardée dans la *Labbeana Collectio*

Conciliarum (Tome 5 ; col 794 et suiv. et col 810) a laissé ceci par écrit concernant ce qui nous préoccupe : *Je suis profondément stupéfait de votre séparation d'avec toute l'Église, et je ne peux pas la tolérer ; car – lorsque le bienheureux Augustin se souvenant des mots de Notre Seigneur qui placent le fondement de l'Église dans les sièges apostoliques, dit que celui qui se sépare lui-même de l'autorité ou de la communion de ceux qui président aux mêmes sièges, et qui ne professe pas publiquement qu'il n'y a pas d'autre Église que celle qui est établie dans les racines pontificales des sièges apostoliques, est en schisme – comment ne pouvez-vous pas estimer vous-mêmes être coupés de la communion de tout le monde, si vous omettez la mention de mon nom dans les mystères sacrés, comme telle est la coutume en celui en qui, bien qu'indigne, vous voyez la fermeté du siège apostolique par la succession de l'épiscopat ?²*

Ce texte montre clairement que mentionner le nom du pape régnant n'est pas un simple geste amical, mais plutôt un test de communion avec l'Église catholique romaine, et que ne pas le mentionner est un signe certain de schisme envers l'unique et vraie Église.

R.P. Pierre Le Brun

UNA CUM FAMULO TUO... *avec notre Pape N. votre serviteur.* Saint Paul nous recommande de prier pour nos pasteurs. Nous nommons en particulier et en premier lieu l'évêque du premier siège, qu'on appelle seul par honneur et par distinction le saint Père, notre Pape, c'est-à-dire notre Père. Il est bien juste qu'en priant pour l'unité de l'Église, on prie pour celui qui est le centre de la communion, qui préside à cette Église, dit saint Iréné, avec laquelle il faut que toute autre Église convienne. Il préside comme vicaire de Jésus-Christ, comme le successeur de saint Pierre, sur lequel l'Église a été établie.³

ET ANTISTE NOSTRO N... *et notre prélat N.* Après le pape on nomme l'évêque qui gouverne le diocèse où l'on est. Car comme le successeur de saint Pierre est le centre de l'unité de toutes les Églises du monde, l'évêque est le centre d'unité de tout son troupeau, qui avec lui forme une église, comme dit saint Cyprien. Cette union des fidèles avec l'Évêque fait une église particulière, comme l'union de tous les fidèles et de tous les évêques entre eux fait l'Église universelle ainsi que le dit encore le même saint Docteur.⁴

Dom Ernest Graf, O.S.B.

Notons en premier lieu que le prêtre parle au pluriel. Comme le Sacrifice de la Croix, le Sacrifice Eucharistique est un sacrifice universel. La Messe est l'acte de l'Église, accompli au nom de l'Église – c'est-à-dire, pour les pasteurs et les brebis et les agneaux confiés à leurs soins. Ainsi nous faisons mention explicite du pape, le pasteur

²Benoit XIV, *De Sacrosancto Missæ Sacrificio* Appendix XVI ad Lib. II, §12.

³PIERRE LE BRUN, R.P. *Explication littéraire, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe I*, (Paris : Chez la Veuve Delnaulne, 1726) pp. 409-410.

⁴Ibid. pp. 411-412.

universel, de l'évêque diocésain, et finalement de tous ceux qui professent la foi catholique et apostolique.⁵

R.P. William J. O'Shea, S.S., D.D.

Il existe un représentant officiel qui symbolise et représente l'unité de l'Église dans chaque diocèse, et qui a été placé là par le Saint-Esprit pour gouverner l'Église de Dieu : à savoir l'évêque. À l'origine seul l'évêque local était mentionné : *papa* signifiait autrefois n'importe quel évêque, mais fut plus tard restreint au pape seul. En dehors de Rome, les mots *et antistite nostro N.* furent ajoutés pour éviter la confusion ; notre Canon prie maintenant pour le symbole et centre de l'unité dans l'Église à la fois au sens large et dans chaque diocèse en particulier. *Et omnibus... fidei cultoribus* est un ancien ajout qui réfère non aux fidèles mais aux autres évêques à travers le monde qui sont vraiment des *cultores fidei* : gardien de la foi catholique, apostolique et orthodoxe. La foi est désignée par ses anciens titres : elle est catholique, pour le monde entier ; apostolique, venant d'eux [des apôtres] et reposant sur leur enseignement ; orthodoxe, la *vraie* foi.⁶

R.P. Lucius Ferraris O.F.M.

Primo sacerdos offert sacrificium pro Ecclesia, deinde pro Pontifice speciatim ex antiquissima Ecclesiarum consuetudine, ad significandum Ecclesiae unitatem, membrorumque cum capite communionem.⁷

Tout d'abord le prêtre offre le sacrifice pour l'Église, ensuite en particulier pour le Pontife de par une très ancienne coutume de l'Église, pour signifier l'unité de l'Église, et la communion des membres avec la tête.

Tous les auteurs parlent de façon similaire. Il est donc vrai de dire que la mention du nom du pape régnant est une déclaration de communion ecclésiale avec lui en tant que tête de l'Église catholique, et non simplement en tant que simple catholique.

III. Un Cauchemar Ecclésiologique

La question évidente qui se pose maintenant est la suivante : *Est-il licite de se déclarer en communion avec François comme tête de l'Église catholique romaine ?* Je réponds non, haut et clair, puisqu'une telle action est une reconnaissance explicite de la nouvelle religion comme la foi catholique, et de la hiérarchie moderniste comme la hiérarchie de l'Église catholique. Car *Ubi Pe-*

⁵DOM ERNEST GRAF, O.S.B., *The Priest at the Altar*, (New York: Joseph F. Wagner, 1926) p. 181.

⁶WILLIAM J.O'SHEA, S.S., D.D., *The Worship of the Church* (Westminster, Maryland : The Newman Press, 1958) p. 393.

⁷Ab. LUCIUS FERRARIS, O.F.M., *Bibliotheca Canonica etc.* (Romæ : ex Typographia Polyglotta, 1886) II, p. 50.

trus, ibi Ecclesia (Où est Pierre, là est l'Église). La notion du pape et celle de l'Église sont intrinsèquement inséparable, et être uni à l'un, c'est être uni à l'autre ; être séparé de l'un, c'est être séparé de l'autre.

Affirmer, cependant, que la nouvelle religion est la foi catholique, et que la hiérarchie issue de Vatican II est la hiérarchie de l'Église catholique c'est affirmer implicitement que Vatican II, avec ces hérésies sur la liberté religieuse, l'œcuménisme et l'Église, est l'enseignement du magistère ordinaire de l'Église catholique (déclaré comme tel par Paul VI), que la nouvelle Messe et les nouveaux sacrements sont catholiques et acceptables sans péché, que le code de droit canon de 1983 est un document catholique libre de toute hérésie et de tout péché.

Ainsi mentionner le nom de François au canon de la Messe c'est approuver la réforme de Vatican II dans son ensemble comme catholique et accepter toute la hiérarchie issue de Vatican II comme la hiérarchie catholique. C'est déclarer que la nouvelle religion est un myen de salut, et que tout catholique peut parfaitement l'accepter en bonne conscience, et qui plus est, doit l'accepter sous peine de grave désobéissance et même de schisme. Ce fait devient évident quand nous entendons le reste de l'axiome ecclésiologique bien connu de saint Ambroise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia : ubi Ecclesia, ibi nulla mors, sed vita æterna*.⁸ (Où est Pierre, là est l'Église : où est l'Église, là n'est nulle mort, mais la vie éternelle). Si donc, François est le pape, alors il est la tête de l'Église catholique romaine et la hiérarchie avec laquelle il est en communion est la hiérarchie catholique. Il s'en suivrait alors que le magistère ordinaire de cette hiérarchie (par exemple, Vatican II) est infaillible, ses rites et sacrements sont à la fois valides et catholiques et donc entièrement acceptables et que ses lois universelles (par exemple, le code de droit canon de 1983) ne prescrivent rien de peccamineux. Car là où est l'Église, il y a la vie éternelle, et le catholique n'a pas besoin de troubler sa conscience à propos des doctrines, rites, sacrements et pratiques de cette hiérarchie.

J'accepterai plutôt la mort que d'admettre ces choses à propos de la hiérarchie de François.

Mais ce nom odieux dans le canon est une admission implicite de la légitimité de la réforme et de la nouvelle hiérarchie ; c'est tout comme le tout petit grain d'encens offert à l'empereur. Il n'est donc pas licite de mentionner le nom de François dans le canon.

La FSSPX et en général les R&R⁹ essaient d'éviter le problème ecclésiologique que cause la mention de ce nom en énonçant l'impossible ecclésiologie à laquelle ils adhèrent. Ils reconnaissent François comme pape et son église comme l'Église catholique et sa hiérarchie comme la hiérarchie catholique, mais disent en même temps que les fidèles doivent trier les actes de la hiérarchie pour distinguer ce qui est catholique et ce qui ne l'est pas¹⁰. Cette théorie enlève à l'Église son rôle essentiel de mère et de maîtresse infaillible de la race humaine et place cette dignité chez le « trieur », par exemple Menzinger. Elle sépare les trois choses que saint Ambroise avait si convenablement jointes ensemble : le pape, l'Église et la vie éternelle. Si les doctrines, lois et sacrements du pape et de l'Église doivent être triés, de peur que rien de non catholique, peccamineux ou empoisonné ne soit donné aux fidèles, alors la vie éternelle n'est pas intimement liée à l'Église. Si l'Église a besoin d'un trieur, alors pourquoi avoir l'Église ? A quoi sert-elle ? Le but de l'Église est d'amener les

⁸*Enarratio in Ps. XL, n° 30.*

⁹R&R = ceux qui Reconnaittent mais Résistent au « pape ».

¹⁰Un bon exemple de ce trier est le choix fait parmi les saints d'après Vatican II. Certaines canonisations posent problème aux R&R, et pour cause. Face à cette difficulté les R&R décident eux-mêmes qui est vraiment canonisé et qui ne l'est pas ! À ce sujet, cf. les conférences 5 et 6 sur le magistère de l'Église sur *ÉtudesAntimodernistes.fr* [Note du traducteur].

hommes *infailliblement* à la fin ultime surnaturelle de la vie éternelle. Elle accomplit cela par ses trois fonctions essentielles d'enseignement, de gouvernement et de sanctification. Sa doctrine est l'effet de son acte d'enseignement ; ses lois sont l'effet de son acte de gouvernement ; et la vie éternelle est l'effet de son acte de sanctification, au moyen des sacrements et du Saint Sacrifice de la Messe. Si l'Église peut errer dans ces domaines, si bien que quelqu'un doive faire le tri, alors elle peut errer dans sa mission essentielle, à savoir : mener les hommes au salut éternel. Mais si elle pouvait errer dans cette mission, c'est-à-dire, si nous pouvions aller en enfer en la suivant et en croyant en elle, alors quelle serait sa raison d'être ?

C'est pourquoi saint Ambroise a joint la vie éternelle au pape et à l'Église, puisqu'ils sont inexorablement liés ensemble dans la constitution divine de l'Église catholique. Le prêtre qui dit la Messe traditionnelle au mépris des ordres de François et du supérieur local du *Novus Ordo* agit ainsi parce que la nouvelle messe et les nouveaux sacrements sont mauvais, les nouvelles doctrines sont erronées et les nouvelles pratiques promulguées par la hiérarchie *Novus Ordo* sont peccamineuses. Il doit nécessairement conclure qu'elles ne procèdent pas de l'Église, puisque la doctrine et les pratiques universelles de l'Église ne peuvent pas être mauvaises, erronées ou peccamineuses. De cela il doit conclure que François *ne peut pas* être pape, car s'il l'était, l'Église serait l'auteur de doctrines et pratiques mauvaises, erronées et peccamineuses. Mais cela est *de fide* (de foi) impossible. Ergo.

Pape, Église et vie éternelle sont trois entités inséparables ; lorsque l'une est enlevée les autres disparaissent.

[...]

IV. In Persona Ecclesiae

Dans mon article « Communion » (*Sacerdotium V*), j'ai parlé du problème des prêtres validement ordonnés célébrant des Messes liturgiquement catholiques mais en dehors de l'Église catholique. C'est le cas des schismatiques grecs, des vieux catholiques (valides en certains cas), et même des anglicans de la High Church qui se sont faits validement ordonnés d'une façon ou d'une autre.

J'ai remarqué, en citant des autorités en la matière, que pour la validité, il est nécessaire que le ministre agisse *in persona Christi* à l'autel, mais que pour la catholicité de la Messe, il doit en même temps agir *in persona Ecclesiae*. Saint Thomas d'Aquin explique la distinction :

Et parce que la consécration de l'Eucharistie est un acte qui découle du pouvoir d'ordre, ceux qui sont séparés de l'Église par l'hérésie, le schisme ou l'excommunication, peuvent cependant consacrer l'Eucharistie, qui, lorsque consacrée par eux contient vraiment le corps et le sang du Christ : cependant ils ne font pas cela honnêtement, mais ils pèchent en le faisant. Et ainsi ils n'obtiennent pas le fruit du sacrifice, qui est le sacrifice spirituel.

Le prêtre à la Messe parle dans les prières au nom de l'Église en l'unité de laquelle il demeure. Mais pendant la consécration du sacrement, il parle au nom du Christ dont il tient la place par le pouvoir d'ordre. Et ainsi donc, si un prêtre séparé de l'unité de

l'Église célèbre la Messe, parce qu'il n'est pas dépourvu du pouvoir d'ordre, il consacre vraiment le corps et le sang du Christ : *mais parce qu'il est séparé de l'unité de l'Église, ses prières n'ont pas d'efficacité.*¹¹

Certains saints et papes ont des paroles plus fortes encore à propos des Messes schismatiques :

Pape Pélage I^{er} : Un seul corps du Christ montre qu'il n'y a qu'une Église. Un autel divisé de l'unité [de l'Église] ne peut pas apporter la vérité du corps du Christ.¹²

Saint Cyprien : « Les schismatiques osent établir un autel et profaner la vérité de la divine victime par des faux sacrifices¹³. » Saint Cyprien voulait aussi que les prêtres schismatiques revenant à l'unité fussent réduits à l'état laïc, parlant d'eux comme ceux qui « ont essayé d'offrir à l'extérieur des sacrifices faux et sacrilèges contre l'autel unique et divin. » (*contra altare unum sacrificia foris falsa et sacrilegia offerre conati sunt*)¹⁴.

Saint Augustin : En dehors de l'Église catholique, il n'y a pas de place pour un vrai sacrifice.¹⁵

Saint Léon le Grand : Autrement [c'est-à-dire, en dehors de l'Église], il n'y a ni prêtres ratifiés ni vrais sacrifices.¹⁶

Saint Jérôme : Dieu hait leur sacrifices [des hérétiques] et les repoussent loin de Lui ; et lorsqu'ils se rassemblent au nom du Seigneur, Il abhorre leur puanteur et se bouche le nez...¹⁷

Le R.P. Cappello explique clairement cette distinction :

Les prêtres séparés, bien qu'ils sacrifient valablement *au nom du Christ*, n'offrent cependant pas le sacrifice *comme des ministres de l'Église, en la personne de cette même Église*. Le prêtre doit par délégation de l'Église prier en son nom, intercéder et offrir, et, en cela, l'Église peut priver un prêtre séparé de sacrifier en son nom.¹⁸

De ces textes, il est clair que pour la *catholicité* de la Messe, il n'est pas seulement suffisant d'avoir une Messe *valide*, mais un autre facteur important est nécessaire : *le fait que le prêtre agisse in persona Ecclesiae, c'est-à-dire, qu'il soit commissionné par l'Église pour prier en son nom.*

Ce facteur crée un terrible problème pour la Messe traditionnelle *una cum*. Si le prêtre dit que François est le pape et qu'il est en communion avec lui, il dit nécessairement que la religion promulguée par François et ses prédécesseurs est la religion de l'Église catholique romaine. Pour que la Messe que le prêtre célèbre mérite le nom de Messe *catholique*, il est nécessaire que le prêtre soit commissionné par François pour dire la Messe *in persona Ecclesiae*. Sans cette mission, – sans

11 IIIa q.28, a. 7, corpus & ad 3um.

12 Ep. Ad Joan. Patr., PL69, 412.

13 De Unitate Ecclesiae, c.17. PL 4, 513.

14 Ep. 72, c. 2. PL 3, 1048-1049.

15 Cf. PROSPERUM AQUINATUM, Sent., sent. 15, PL 51, 430.

16 Ep. LXXX Ad Anatolium, cap. 2

17 In Amos, V : 22, PL 25, 1033-1034.

18 CAPPELLO, Felix, M., S.I., *Tractatus Canonico-moralis de Sacramentis*, (Turin : Marietti, 1962) I, p. 462.

cette autorisation de la part de celui qui a la charge de tout le troupeau du Christ, de la part de celui qui a reçu la mission du Christ d'enseigner, gouverner et sanctifier, – la Messe devient une Messe non catholique. Le prêtre catholique doit agir comme le délégué de son évêque, qui a la charge du troupeau diocésain, qui à son tour doit agir comme un délégué du pape qui a la charge de tout le troupeau. Le pape à son tour doit agir comme un agent du Christ de qui il est le vicaire. C'est la constitution même de l'Église catholique ; c'est le lien étroit de délégation et d'autorité qui fait l'Église catholique. Si le prêtre, donc, agit sans l'autorisation de l'évêque diocésain, il agit alors sans l'autorisation du pape et sa Messe et ses sacrements sont séparés à la fois du Christ et de son Église. Sa Messe n'est pas catholique, ni ses sacrements, car il n'agit pas *in persona Ecclesiae*.

Comment le prêtre traditionnel agit-il aujourd'hui *in persona Ecclesiae*, alors qu'il n'y a pas d'autorité pour lui permettre de dire la Messe ?

Il le fait en accomplissant la mission de l'Église qui est de sauver les âmes. Ainsi il est parfaitement légitime et nécessaire pour les prêtres de dire la Messe, de prêcher et de distribuer les sacrements puisqu'ils sont autorisés par l'Église à le faire en vertu du principe d'*épikie*. Ce principe, cependant, ne peut pas être invoqué si le supérieur est présent ; personne ne peut invoquer le principe d'*épikie* contre un supérieur présent, agissant et gouvernant. Cela n'a pas de sens puisque l'*épikie* est par essence une estimation de l'esprit du législateur en son absence.¹⁹

Mais la Messe *una cum* reconnaît un législateur à Rome et son représentant personnel dans la chancellerie locale, et détruit donc toute justification morale de l'apostolat extraordinaire accompli par les prêtres traditionnels.

Ainsi la Messe *una cum* finit par être une Messe objectivement schismatique, peu importe comment vous la comprenez :

- Si, par impossible, François était le pape, la Messe traditionnelle non autorisée (par un indult) serait schismatique, puisqu'elle n'est pas dite *in persona Ecclesiae*.
- Si François n'est pas le pape, alors la Messe *una cum* est schismatique puisqu'elle est dite en union avec, et sous les auspices de quelqu'un qui n'est pas le pape.

Dans les deux cas, le prêtre ne peut pas la dire.

La seule situation dans laquelle il est licite d'exercer un apostolat extensif, habituel, « non autorisé » est dans un cas semblable au nôtre où il y a une absence prolongée de l'autorité. L'autorisation pour prêcher, dire la Messe et administrer les sacrements, serait alors présente *per modum actus* (pour chaque acte, de façon transitoire), c'est-à-dire dans les actes eux-mêmes pris en particulier, et ne serait pas une autorité habituelle. [...]

La FSSPX fut un temps excommuniée par la personne qu'elle reconnaissait être le vicaire du Christ sur terre. Ses membres ne pouvaient pas alors invoquer contre son autorité supposée la véritable autorité de l'Église (*Ecclesia supplet*), puisqu'il possédait alors la plénitude de l'autorité de l'Église, selon eux. Agir ainsi est schismatique...

¹⁹« *Epikieia non potest licite adhiberi : (a) Si superior, qui dispensationem legis concedere valet, facili adire queat.* » Prümmer, *Manuale Theologiae Moralis* I, n° 231 ff. q. v.

V. Conclusions d'Ordre Spéculatif

Les conclusions spéculatives de ce qui précèdent sont les suivantes :

- Les mots *una cum* constituent une déclaration de communion ecclésiale avec le Pontife romain régnant et l'évêque diocésain local.
 - Cette déclaration de communion est particulièrement significative, puisque le Pontife romain est le **principe d'unité** de toute l'Église catholique romaine, et l'évêque local, de manière subordonnée, le principe d'unité de l'église particulière ou diocèse.
 - Parce que le Pontife romain et l'évêque local sont le principe d'unité de l'Église, la mention de leur noms dans le canon est une déclaration ecclésiologique, à savoir que l'*Ecclesia* dont ils sont la tête n'est autre que l'Église catholique romaine.
 - Du principe *Extra Ecclesiam Nulla Salus*, il s'ensuit que l'union avec le Pontife romain et à l'évêque local et la soumission à leur égard, constituent une condition *sine qua non* du salut éternel.
 - Des principes d'indéfectibilité de l'Église catholique romaine et de l'infailibilité de son magistère ordinaire et de ses lois universelles, il s'ensuit que le magistère ordinaire du Pontife romain est libre de toute erreur et que les lois universelles qu'il promulgue ne peuvent rien prescrire de peccamineux.
 - Du principe que le Saint Sacrifice de la Messe est par nature un acte ecclésial, c'est-à-dire, un acte de toute l'Église, il s'ensuit que pour mériter le nom de « Messe catholique », il doit être offert *in persona Ecclesiae*, c'est-à-dire, que le prêtre doit être autorisé par l'Église pour sacrifier en son nom.
 - Cette autorisation doit être obtenue de la hiérarchie de l'Église catholique dûment constituée, c'est-à-dire, le pape et l'évêque local. Ces derniers ont le pouvoir de retirer cette autorisation à un prêtre, auquel cas, s'il célébrait la Messe, il ne l'offrirait pas *in persona Ecclesiae*.
 - Le principe d'*Ecclesia supplet* par lequel un prêtre obtient l'autorisation d'agir au nom de l'Église (*in persona Ecclesiae*) dans des circonstances extraordinaires ne peut pas être invoqué contre l'autorité qui l'accorde. Ce serait une absurdité.
 - L'autorisation de l'Église ne peut pas non plus être présumée par le principe d'*épikie* si l'autorité de l'Église est présente et agit, puisque l'*épikie* présume l'absence de l'autorité. Ainsi le principe d'*épikie* ne peut pas être invoqué contre l'autorité présente et gouvernante. Cela serait aussi une absurdité et conduirait à l'anarchie de n'importe quelle institution.
- Maintenant, appliquons ces principes à François *comme pape* ; en d'autres termes, SI FRANÇOIS EST PAPE, alors :
- La hiérarchie dont il est la tête est la hiérarchie de l'Église catholique.
 - Les enseignements dogmatiques et moraux de Vatican II, déclarés par « Paul VI » comme étant magistère ordinaire, demande l'assentiment de la foi (cf. Vatican I), et les réformes de Vatican II, bien que peut-être pas idéales, sont catholiques et non peccamineuses.
 - Seuls les prêtres autorisés par François (et l'ordinaire du lieu en communion avec lui) disent des Messes qui sont des *Messes catholiques*.

- Les Messes célébrées par des prêtres non autorisés par François et l'ordinaire du lieu ne sont pas des Messes catholiques, puisqu'elles ne sont pas offertes *in persona Ecclesiae*. Ce sont au contraire des Messes schismatiques, et méritent les condamnations sévères des papes et des Pères mentionnées dans cet article.
- Et maintenant, appliquons ces principes à François, *comme non pape* ; en d'autres termes, SI FRANÇOIS N'EST PAS PAPE, alors :
 - La hiérarchie dont il est la tête n'est pas formellement la hiérarchie de l'Église catholique.
 - Ni Vatican II ni ses réformes ne méritent assentiment de foi ou obéissance, mais doivent au contraire être rejetés et ignorés des catholiques. [...]
 - Les prêtres catholiques peuvent de bon droit invoquer les principes d'*Ecclesia supplet* et d'*épikie*, comme une autorisation raisonnable de leurs apostolats, à cause de l'absence d'autorité, et ainsi affirmer de bon droit que leurs Messes et sacrements sont autorisés par l'Église catholique et sont *in persona Ecclesiae*.

VI. Conclusions d'Ordre Moral :

Les conclusions morales suivantes se déduisent de ce qui vient d'être dit :

- *Si François était le pape* :
 - La seule Messe traditionnelle à laquelle on pourrait licitement assister serait une Messe autorisée par lui, à savoir une Messe célébrée avec l'Indult, par exemple une Messe de la fraternité saint Pierre.
 - Ce serait un péché grave que d'assister à une Messe non autorisée par lui, par exemple la Messe d'un prêtre de la fraternité saint Pie X, ou celle d'un prêtre non *una cum*, puisque ce seraient des Messes schismatiques. Leurs confessions et mariages seraient invalides.²⁰
- *Si François n'est pas le pape* : Il serait objectivement gravement illicite d'assister à une Messe qui est *una cum famulo tuo Papa nostro Francisco*, parce que :
 - ce serait une déclaration explicite d'union avec une fausse hiérarchie et une fausse religion (*Ubi Petrus, ibi Ecclesia*) ;
 - et, ce serait une participation active à une Messe qui n'est pas offerte *in persona Ecclesiae*, à une Messe *objectivement* schismatique.

VII. Une Zone de Pénombre Ecclésiologique : ni oui, ni non !

La position de la FSSPX [et en général, des groupes R&R (Reconnaître et Résister)], est étrange en ce sens : d'un côté, ils insistent que François est le pape, mais d'un autre côté ils mettent

²⁰Sauf depuis quelques années pour la FSSPX, en général pour les confessions et en certains cas particuliers pour les mariages.

en œuvre un apostolat étendu, incluant la consécration d'évêques, au mépris de sa condamnation, comme s'il n'existait pas.

Cela les place dans une position ecclésiologique condamnable quoiqu'ils fassent. Car si l'on regarde François comme étant le pape, alors leur apostolat est évidemment inacceptable, pour les raisons mentionnées ci-dessus, parce qu'ils n'agiraient pas *in persona Ecclesiae*. D'un autre côté, si l'on dit que François n'est pas le pape, alors leur apostolat est de même inacceptable puisqu'il implique une adhésion à une fausse religion, ainsi que l'assistance à des Messes qui ne sont pas offertes *in persona Ecclesiae*.

Ils se situent donc dans une zone de pénombre ecclésiologique, « ni-oui-ni-non », qui devrait [et même aurait due] être résolue un jour. Les discussions à propos de leurs prétentions à la juridiction sont un symptôme de l'impossible ecclésiologie qu'ils prônent.

Il ne faut pas oublier que la FSSPX attend toujours une insertion dans le troupeau de « l'Église » ; elle attend toujours son autel latéral dans la cathédrale moderniste. Cela fut dit clairement en 1988, à savoir que les négociations avec « Rome » continueraient, et que peut-être dans cinq ans tout serait fini.²¹

Ce désir d'être reconnu par Jean-Paul II, à l'époque, et par François, maintenant, est un point important à retenir, car il signifie que le groupe de l'abbé Schmidberger [la FSSPX] appartient *in voto explicito* à la religion promue par François, et leurs Messes *una cum* sont une expression de ce désir. [...]

VIII. Réponses aux Objections

Objection I. *Le prêtre qui est una cum est en bonne conscience, et veut pas faire partie d'une chose qui n'est pas catholique. Donc il n'est pas formellement schismatique. Donc sa Messe n'est pas schismatique.*

Réponse. Que la plupart des prêtres qui sont *una cum* soient en bonne conscience, *je concède*. Que donc ils ne sont pas formellement schismatiques, *je concède*. Que donc leur Messe n'est pas schismatique, *je nie*. La Messe est un acte ecclésial, et cette qualité, cette catholicité, ne dépend pas de la formalité ou la matérialité du schisme du prêtre. La conscience bonne ou mauvaise du prêtre n'affecte en aucun cas l'objet de l'acte qu'est la déclaration *una cum*, qui est une déclaration de communion avec François *en tant que pape*, et qui en même temps place cette Messe sous les auspices d'une hiérarchie qui n'est pas celle de l'Église catholique. Par inadvertance, un prêtre peut jeter une hostie consacrée dans la poubelle de la sacristie. Les personnes présentes autour de lui qui savent que l'hostie est consacrée ne peuvent pas participer ou consentir à cet acte du prêtre, même si le prêtre a agi en bonne conscience. Tout le monde sait que la moralité objective d'un acte ne provient pas de l'intention de l'agent, mais de l'objet en lui-même. [...]

Objection III. *Mentionner le nom de François au canon de la Messe est un mal, certes, mais il peut être toléré pour ne pas priver un grand nombre de personnes des sacrements.*

Réponse. Un mal peut seulement être toléré si sa tolérance n'implique pas la commission d'un acte intrinsèquement mauvais. Mais mentionner le nom de François est intrinsèquement mau-

21Cf. Mgr. Lefebvre juste après les sacres : « Dans cinq ans tout sera fini. »

vais, car comme je l'ai dit il implique une identification de la foi catholique avec la doctrine et la religion moderniste. Le mentionner est objectivement, réellement, et véritablement *in odium religionis* (en haine de la religion). C'est un *nomen religioni obnoxium* (c'est un nom honni de la religion). Puisqu'il est mentionné *en tant que pape*, cela implique une identification de la religion à laquelle vous appartenez²². Cependant, c'est un acte intrinsèquement mauvais que de déclarer adhérer à une autre religion que la religion catholique et que de se soumettre à une hiérarchie qui n'est pas formellement la hiérarchie catholique. Je réalise d'un autre côté que ce que je dis présente des conséquences terribles pour beaucoup s'ils l'acceptent. Je ne vois pas cependant comment le *Te igitur* de la Messe ne serait pas effectivement un véritable champ de bataille ecclésiologique où une profession de foi doit être faite. La raison pour laquelle il y a eu une si grande prolifération de Messes *una cum* est parce que Mgr. Lefebvre a toujours cherché à obtenir la Messe traditionnelle sous les auspices de la hiérarchie moderniste. C'est en 1976 seulement, lorsqu'il déclara que l'Église de Vatican II était une église schismatique, qu'il s'écarta publiquement de cette idée. Mais même après cela, il continua à chercher une reconnaissance de la fraternité par cette église schismatique. Si Mgr. Lefebvre avait été ferme au sujet de l'Église comme il le fut au sujet de la Messe, presque aucun prêtre traditionaliste ne serait aujourd'hui *una cum*. On ne peut avoir la Messe catholique de façon schismatique, mais c'est exactement ce que la fraternité essaie d'avoir. Les catholiques doivent rejeter la hiérarchie moderniste comme ils rejettent la nouvelle Messe. *Non faciamus mala ut eveniant bona*. (Ne faisons pas le mal pour que le bien s'ensuive.)

Objection IV. *Les laïcs peuvent assister à la Messe una cum sans nécessairement consentir aux mots una cum.*

Réponse. La participation active au culte est un consentement au culte, et on présume que la personne participant activement participe à tout ce qui fait partie du culte. Le nom de François dans la Messe est exactement la même chose que la présence de François, comme pape, dans le sanctuaire. C'est un signe, une déclaration de communion ecclésiale. Un tel signe extérieur et public mérite une désapprobation extérieure et publique ; une participation extérieure équivaut à un consentement extérieur. De plus, le nom de François comme pape, comme principe d'unité de l'Église, place l'acte de culte entier (= toute la Messe) dans une catégorie schismatique, et non pas seulement ces quelques mots, puisqu'il place l'acte de culte tout entier *extra Ecclesiam* (en dehors de l'Église). Or, *Extra Ecclesiam Nulla Salus*. (En dehors de l'Église, point de salut.)

Conclusion

Il est donc évident que mentionner le nom de François au canon (1) est une déclaration explicite de communion ecclésiale avec une fausse hiérarchie ; (2) est une déclaration explicite de l'identité de la religion catholique romaine (doctrine, discipline, liturgie) avec la religion moderniste, car *Ubi Petrus, Ibi Ecclesia*, et (3) cause des problèmes intrinsèques et insolubles, – cauche-

²²Dans une Messe *una cum*, le prêtre et tous ceux qui y assistent professent publiquement, qu'ils le veuillent ou non, qu'ils adhèrent à la doctrine enseignée par François. Ils adhèrent à Vatican II, au magistère ordinaire de François, aux nouvelles lois universelles (comme le code de droit canon de 1983) et à la nouvelle liturgie.

mars théologiques, – aux prêtres traditionalistes, puisque cela place cette Messe *extra Ecclesiam* (en dehors de l'Église) et en fait un acte schismatique, puisque le prêtre érige *autel contre autel*.

La seule alternative logique pour quelqu'un qui reconnaît François comme pape est d'aller à la fraternité saint Pierre ou de dire une Messe avec indult, ou alors d'obtenir la réconciliation entre Rome et Menzingen.

Puisque les mots *una cum* sont une déclaration de communion, les affirmations suivantes sont établies :

- Dire la Messe *una cum* revient à avoir François présent dans le sanctuaire pendant la Messe et à reconnaître sa papauté par des signes extérieurs, tels que des encensements, des genuflexions, etc. Bien sûr il faudrait lui donner la communion puisque si le pape n'était pas membre de l'Église catholique, qui le serait ? *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*.
- Dire la Messe *una cum* revient à chanter l'*Oremus pro Pontifice nostro Francisco. Dominus conservet eum et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in animam inimicorum eius*.
- Dire la Messe *una cum* revient à identifier François et l'évêque moderniste du lieu avec *omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus* (avec tous ceux qui font profession de la foi orthodoxe, catholique et apostolique). Cela est absurde. C'est un mensonge. Mentir au Canon du Saint Sacrifice de la Messe ne peut pas plaire à Dieu.

Et s'ils sont les gardiens orthodoxes de la foi catholique et apostolique, alors, je vous en supplie au nom de Dieu, soyons avec eux, et non contre eux. Mais s'ils ne sont pas les gardiens orthodoxes de la foi catholique et apostolique, alors, je vous en supplie au nom de Dieu, soyons contre eux, et non avec eux.

**UBI PETRUS, IBI ECCLESIA:
UBI ECCLESIA, IBI NULLA MORS, SED VITA ÆTERNA.**